

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 3 mars 2008, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Messieurs les conseillers :

Hervé Dubé,
Jean-Claude Jalbert,
Julien Corbin
Alain Caron
Sébastien Dubé
Manon Dupont
Jean-Pierre Gratton

Et madame la conseillère

Et le maire

tous formant quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Francine Labelle, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Jean-Pierre Gratton qui s'assure qu'il y a quorum.

Avant de débiter la séance, le maire Jean-Pierre Gratton, a procédé à la présentation des deux nouveaux employés, soit madame Nadia Bérubé au poste de trésorière-adjointe et de Sébastien Lévesque, technicien en loisirs.

08.03.057

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julien Corbin et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté après que la directrice générale, madame Francine Labelle, ait demandé d'ajouter, entre les points 21 et 22, le point suivant : « Remplacement de clé perdue » et qu'au point « Affaires nouvelles », on ajoute : « Sanibelle, billets de courtoisie ».

08.03.058

LECTURE ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2008

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance du 4 février dernier, il est proposé par Alain Caron et adopté à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ce dernier.

08.03.059

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Hervé Dubé et adopté à l'unanimité de procéder au paiement des comptes suivants pour lesquels la municipalité dispose des crédits suffisants :

Agriscar	25,71
Association des chefs de service d'incendie	205,11
Atelier de soudure Laurier Plourde inc.	110,62
Automoteur RDL inc.	373,68
Beauce Auto Acc. Lété	98,51
Buanderie Riv.-du-Loup ltée	13,55
Café Resto Service ltée	30,00
Camillien Charron (1992) inc.	463,02
Carrefour du camion RDL	200,92
Le Centre de l'Alternateur enr.	470,39

Le Centre Routier inc.	747,11
Chauffage Riv.-du-Loup inc.	9 413,88
Dépanneur 4 Coins enr.	176,02
Distribution Francis inc.	36,12
Entreprises Camille Ouellet & Fils inc.	129,13
Épicerie CA-MI inc.	141,65
Équipement Fédéral	1 185,19
Équipement Strongco	57,97
Équipement Sigma inc.	306,03
FQM	9,31
Ferme Labinoie (2002) inc.	101,59
Garage Windsor Itée	239,16
Gilles-Marie Michaud Soudure	272,31
Groupe Dynaco	92,93
Imprimerie Publicom	293,48
Industrie radiocommunication (Receveur du Canada)	598,00
Kirouac, Léonard	85,25
Kripsy Kernels, Aliments	19,91
Laboratoire Biologie Aménagement BSL inc.	289,63
Macpeck inc.	66,30
Magasin Metro Coop	33,75
Multitechniques inc.	16,93
Pelletier, Véronique	13,00
PG Govern Qc inc.	218,42
Produits Sanitaires Unique inc.	78,73
Propane Sélect	2 967,63
Purolator Courrier ltd	46,14
Rivière-du-Loup Clavigraphe ltee	971,29
Robidoux, Lise	19,00
Sanibelle inc.	2 408,01
Sani Express	172,57
Service Agro Mécanique inc.	55,90
Service de pneus RdL	81,27
Société V.I.A inc.	232,91
Surplus Général Tardif inc.	185,89
Ville de Riv.-du-Loup	1 074,95
Wal-Mart Canada corp.	49,89
Wurth Canada Itée	32,05

Comptes à payer **24 910,81\$**

AUTRES COMPTES COURANTS

Salaires

Élus	1 234,89
Administration	2 675,94
Adm. – direction générale	3 448,92
Service des incendies	445,12
Voirie – enlèvement de la neige	12 754,17
Approvisionnement eau potable	274,35
Réseau d'aqueduc – distribution de l'eau	672,35
Épuration et traitement des eaux usées	480,10
Centre des loisirs	1 369,41
Patinoire	2 107,49
	<hr/>
	25 462,74\$

Avantages sociaux **3 954,06\$**

Bell Canada

Puit aqueduc	45,76
	<hr/>
	45,76\$

Hydro-Québec

Éclairage public	502,96
	<hr/>
	502,96\$

Divers

Ministre Revenu Québec (Remises salariales)	6 191,46
Receveur Général du Canada (Remises sal.)	2 892,57
Desjardins Sécurité Financière (Ass. Collectives)	2 701,08
C.A.R.R.A. (Fond de pension du maire)	66,71
Visa Desjardins (Achats cocktail, repas maire & rabais jack garage)	140,18
CLSC Rivières et Marées (Fonds de dépannage – Camp vacances 2008)	340,00
SOCAN (Attente musicale – système téléphonique)	111,39
Poste Canada (Timbres taxes + envois feuilles semaine de relâche)	352,48
	12 695,87\$
TOTAL DES COMPTES COURANTS	42 661,39\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES ET DES APPROBATIONS</u>	67 572,20\$

08.03.060

AUTORISATION – CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2008

Il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie et l'administration :

ADM08-02-003
V08-02-003

08.03.061

AUTORISATION – ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2008

Il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses illustrées sur les engagements de crédit pour les services d'administration, de voirie et de loisirs pour le mois de mars 2008 :

ADM-08-03-001
V08-03-001
L08-03-001

08.03.062

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt de la correspondance adressée à la municipalité de Saint-Épiphane durant le mois.

08.03.063

CRÉATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE dans le cadre de la résolution no. 07.03.072, les membres du conseil de la municipalité de Saint-Épiphane ont reconnu l'importance qu'occupe la vie de famille au cœur des politiques municipales ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette même résolution, le conseil avait autorisé la directrice générale à présenter une demande de soutien financier au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine ;

ATTENDU QU'en raison de circonstances incontrôlables, la municipalité n'a pu donner suite à cette demande dans les délais prévus ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire toujours se prévaloir d'une Politique familiale qui sera en vigueur avant la fin de l'année 2008 ;

ATTENDU QUE la Municipalité compte sur cette Politique familiale

pour attirer de nouvelles familles et assurer aux familles locales un milieu de vie de qualité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité de :

- Mandater la directrice générale, madame Francine Labelle, pour adresser une demande d'aide pour la production et l'élaboration d'une Politique familiale auprès du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, avant la date d'échéance prévue au 31 mars 2008 ;
- Mandater les deux conseillers municipaux, madame Manon Dupont et monsieur Sébastien Dubé à titre de « responsables des questions familiales »
- Adopter une Politique familiale avant la fin de 2008 tel qu'élaborée en collaboration avec les élus et les parents qui voudront s'impliquer dans ce Comité.

08.03.064

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ

Il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser le technicien en loisirs, monsieur Sébastien Lévesque, à procéder, au nom du Comité des loisirs de Saint-Épiphan, à une demande d'aide financière dans le cadre du programme Placement Carrière-Été de Ressources humaines et Développement des compétences Canada afin de permettre l'embauche d'un coordonnateur au terrain de jeux pour la saison estivale 2008.

08.03.065

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TERRAIN DE JEUX

ATTENDU QU'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel qualifié pour le maintien des terrains de jeux en milieu rural ;

ATTENDU QUE la municipalité, dans le cadre d'une nouvelle Politique familiale, désire maintenir son terrain de jeux afin d'offrir aux familles un soutien au chapitre des loisirs ;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins de Viger a collaboré dans le passé dans le cadre du Concours du fonds d'aide au développement du milieu, catégorie organisme sans but lucratif ;

ATTENDU QUE les besoins au chapitre des loisirs se font criants et que l'aide accordée permettra au Comité des loisirs d'embaucher une personne plus qualifiée issue du milieu et d'offrir des sorties que le Comité ne pourrait offrir sans l'apport de commandites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le technicien en loisirs, monsieur Sébastien Lévesque, à présenter au nom du Comité des loisirs de Saint-Épiphan, une demande d'aide financière de l'ordre de 2 000\$ répartie entre les salaires et les sorties extérieures, si précieuses pour les jeunes de Saint-Épiphan.

08.03.066

DÉPÔT PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDE AIDE PROGRAMME AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE la municipalité a adressé une demande au député de Rivière-du-Loup et Chef de l'opposition officielle, monsieur Mario Dumont, dans le cadre du programme « Amélioration du réseau routier »

au printemps dernier ;

ATTENDU QUE des travaux de rechargement, de gravelage, de drainage et de reprofilage de fossés ont été réalisés en 2007, selon un plan d'action établi pour la Route Pelletier, la Route des sauvages, la route Chamberland, le rang 1 et une partie du rang A ;

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux réalisés se chiffrent à 37 242,56\$ pour lesquels une subvention de 12 000\$ a été accordée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hervé Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés et autorise la directrice générale, madame Francine Labelle, à procéder au dépôt des documents en vue d'obtenir le versement prévu.

08.03.067

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER – MARIO DUMONT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphané désire poursuivre son travail d'amélioration du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphané a déposé, l'an dernier, un plan d'action triennal et que les travaux de la route Chamberland n'ont pu être complétés et doivent être inclus dans le plan 2008 ;

ATTENDU QUE le réseau routier de la Municipalité de Saint-Épiphané compte plus de 66 kilomètres de chemin en faisant un réseau lourd à supporter compte tenu du bassin de population qui y habite (905 habitants) ;

ATTENDU QU'au moment de céder le réseau routier, en 1994, le ministère des Transports, a cédé le rang 4 ouest sans aucune signalisation et que le MTQ vient de rendre obligatoire la pose de quelque vingt panneaux de signalisation ;

ATTENDU QUE les travaux prévus pour l'année 2008 sont les suivants :

- Pose et installation de quelque 20 panneaux de signalisation – rang 4 ouest
- Drainage, creusage et reprofilage de fossés :
 - Route Chamberland
 - Chemin Pied de la Montagne
 - Rang 3
 - Chemin du Bras
- Rechargement, gravelage et terrassement
 - Route Chamberland

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julien Corbin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphané adresse une demande d'aide financière auprès du député de Rivière-du-Loup et Chef de l'opposition officielle, monsieur Mario Dumont, de l'ordre de 20 000\$ pour des travaux évalués à plus de 45 000\$.

08.03.068

DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS NO. 157-08, 158-08 et 159-08 DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Francine Labelle, procède au dépôt des projets de règlements no. 157-08, 158-08 et 159-08 visant à modifier le règlement no. 52-87 et ses amendements subséquents relatifs au schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-

du-Loup, le tout conformément à l'article 49 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

08.03.069

FÊTE DES VOISINS – 7 ET 8 JUIN 2008

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie s'était inscrite, l'an dernier, à l'activité provinciale « La Fête des voisins » ;

ATTENDU QUE, cette année, cette « Fête des voisins » s'organise à travers tout le Québec et s'inspire de la formule européenne dans le but de fraterniser avec les voisins ;

ATTENDU QUE cette activité se déroule au printemps et qu'il y aurait lieu de « personnaliser » la Fête des voisins en organisant une activité qui permettrait à Saint-Épiphanie de se distinguer ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont émis le souhait d'encadrer les ventes de garage sur le territoire de la municipalité de Saint-Épiphanie et que cette fin de semaine pourrait se prêter à une fin de semaine dédiée aux ventes de garage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale, madame Francine Labelle, et le technicien en loisirs, monsieur Sébastien Lévesque en collaboration avec le Comité des loisirs, en vue d'organiser une activité de « ventes de garage » dans le Cadre de la Fête des voisins, les 7 et 8 juin, clôturée par un encan dont une partie de l'excédant des revenus pourra être remise au profit du terrain de jeux pour la saison 2008. Ces derniers devront remettre au conseil, pour la séance du début de mai, un calendrier des activités proposées.

08.03.070

INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ – MAI 2008

Il est proposé par Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Francine Labelle, à participer au Congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 21, 22 et 23 mai prochains.

08.03.071

RENOUVELLEMENT ADHÉSION TABLE MULTISECTORIELLE DE LA FAMILLE DU BAS-SAINT- LAURENT

Il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité de Saint-Épiphanie à la Table multisectorielle de la famille du Bas-Saint-Laurent au coût de 35\$ pour l'année 2008.

08.03.072

EMBAUCHE DE LA TRÉSORIÈRE-ADJOINTE

ATTENDU QUE la technicienne comptable quitte son poste à la fin du mois de mars 2008 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la restructuration administrative, le poste occupé par la technicienne comptable a été redéfini et porte le titre de « trésorière-adjointe » ;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché le poste de « trésorière-adjointe » dans le journal St-Laurent-Portage et qu'elle a reçu une dizaine de candidatures ;

ATTENDU QUE la candidature de madame Nadia Bérubé a été

retenue pour occuper le poste de « trésorière-adjointe » à raison de trois jours semaine, avec une période de probation de trois mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de :

- Procéder à l'embauche de madame Nadia Bérubé au poste de trésorière-adjointe, à compter du 19 février 2008, avec une période de probation de trois mois, aux conditions salariales prévues à son contrat et selon les conditions d'embauche prévues dans notre Politique de gestion des ressources humaines ;
- D'autoriser cette dernière à signer les documents, chèques, à titre de trésorière-adjointe et en remplacement de madame Édith Dionne.

08.03.073

EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN LOISIRS

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs, Véronique Pelletier, a quitté son poste pour congé de maternité jusqu'en début du mois de décembre 2008 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Épiphane a affiché le poste de technicien(ne) en loisirs dans le journal Saint-Laurent-Portage et qu'elle a reçu trois candidatures seulement ;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Francine Labelle, a rencontré les trois candidats et qu'elle recommande au conseil de retenir celle de Sébastien Lévesque en raison de son expérience et de ses excellentes références ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'embaucher Sébastien Lévesque à titre de technicien en loisirs, à compter du 13 février 2008 jusqu'en début du mois de décembre, à raison de 4 jours semaine, selon les conditions prévues à son contrat et les conditions d'embauche prévues dans notre Politique de gestion des ressources humaines.

08.03.074

OUVERTURE D'UN POSTE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

ATTENDU QUE la municipalité embauche, à tous les étés, un préposé à la pelouse ;

ATTENDU QUE depuis les deux dernières années, nous n'avons pu trouver aucun candidat pour ce type d'emploi saisonnier ;

ATTENDU QUE durant la saison hivernale, la municipalité rencontre plusieurs difficultés à recruter des candidats fiables pour l'entretien de la patinoire incluant les opérations de nettoyage, de déblaiement de la neige et de glaçage ;

ATTENDU QU'en raisons des activités de loisirs qui se font plus nombreuses, le personnel de la voirie est de plus en plus sollicité réduisant ainsi leur temps consacré à leur tâches respectives ;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir d'une Politique familiale rendant ainsi les infrastructures en loisirs plus fonctionnelles et disponibles ;

ATTENDU QU'en affectant ce préposé à l'entretien à la surveillance de la patinoire, en saison hivernale, cela réduirait les coûts de personnel relié à la cantine et aux tâches d'entretien ;

ATTENDU QUE le service de voirie envisage plusieurs travaux légers de peinture qui pourraient être effectués par un préposé à l'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julien Corbin et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture d'un nouveau poste, soit le poste de « préposé à l'entretien », de l'afficher dans le journal local en vue de recruter un candidat local, de réduire les coûts inhérents à l'entretien de la patinoire et de donner plus de flexibilité au service de voirie.

08.03.075

AUTORISATION – CHANGEMENT DES SERRURES ET GESTION DES CLÉS

ATTENDU QUE la gestion des clés du Chalet des patineurs et du Centre des loisirs constitue une problématique qu'il faut régler :

ATTENDU QU'une meilleure gestion des clés avec une seule clé pouvant ouvrir différentes portes au Centre des loisirs et au Chalet des patineurs facilitera le travail des préposés à l'entretien et des locations de salle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Francine Labelle, à procéder au changement des serrures du Centre des loisirs et du Chalet des patineurs et d'autoriser de faire 5 copies de ces clés.

08.03.076

REPLACEMENT DE CLÉ PERDUE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il est arrivé dernièrement deux cas où les personnes ayant réservé les salles ou à qui on avait confié les clés de certains bâtiments municipaux ont perdu les clés « spéciales » de la Municipalité ;

ATTENDU QU'en perdant ces clés, la sécurité des lieux contre le vol et les infractions n'est plus assurée ;

ATTENDU QUE les frais de coupe de clé sont de l'ordre de 15\$ en plus des frais de déplacement du serrurier de l'ordre de 25\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité qu'advenant le cas où une clé « spéciale » serait perdue par un citoyen, ce dernier devra déboursier la somme de 40\$ pour le remplacement de la clé perdue et selon les circonstances, le coût d'une nouvelle serrure pourrait lui être facturée. Dans tous les autres cas, les frais de remplacement pour une clé régulière, seront de l'ordre de 10\$.

08.03.077

MODIFICATION VESTIAIRE – CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le hall d'entrée du Centre des loisirs doit rester libre de tout objet en vue d'assurer la sécurité des lieux ;

ATTENDU QUE le vestiaire actuel ne répond plus aux besoins lors d'événements majeurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale, madame Francine Labelle, ainsi que le superviseur des travaux publics, monsieur Emmanuel Perreault, à procéder à des travaux de modification de cet espace en vue de l'agrandir et de le rendre plus fonctionnel, travaux dont les coûts n'excéderont pas 300\$.

08.03.078

PLAINTES CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'or a exprimé des insatisfactions à quelques reprises relativement à l'entretien du Centre des loisirs, notamment pour l'entretien des planchers, de la circulation d'air, du chauffage ;

ATTENDU QUE le Club de l'Âge d'or bénéficie d'un prix spécial de 115\$ par mois incluant les taxes depuis plus de huit ans ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas ajusté son prix de location depuis au moins huit ans alors que les frais d'électricité et de téléphone n'ont cessé d'augmenter ;

ATTENDU QUE la Municipalité a investi plus de 10 000\$ dans la rénovation du Centre des loisirs et que ces récents travaux ont redonné au Centre des loisirs une allure dont peut être fière la population épiphanoise ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux, la Municipalité a donné suite à la demande du Club de l'Âge d'or en repeignant gracieusement le local mis à leur disposition, en remplaçant les rideaux par des stores verticaux d'une valeur de 1 000\$ et en dernier lieu, en louant un appareil à eau pour nettoyer toutes les chaises du Centre des loisirs, ayant nécessité un autre déboursé important ;

ATTENDU QUE la Municipalité considérant tous ces travaux et ajouts avait l'intention de négocier une entente mensuelle à la hausse avec Club de l'Âge d'or leur permettant d'avoir l'exclusivité d'une salle au deuxième étage en tout temps de l'année en plus d'avoir la priorité sur leur activité mensuelle du dernier dimanche du mois ;

ATTENDU QUE d'autres organismes sont à la recherche d'une salle et de locaux et que le Club de l'âge d'or bénéficie d'un privilège en ayant accès aux installations municipales à peu de frais;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Alain Caron et résolu à l'unanimité que plutôt d'augmenter les frais mensuels du Club de l'Âge d'or, le conseil propose de prendre entente avec le Club de l'Âge d'or sur les points suivants :

- Le Club de l'âge d'or assume lui-même les frais de nettoyage du plancher avant leur activité mensuelle (et non le personnel de la municipalité puisqu'il ne répond pas de façon satisfaisante aux besoins et/ou critères du Club de l'âge d'or)
- Le Club de l'âge d'or s'engage à respecter les nouvelles consignes quant à la disposition des chaises et des tables en se référant à une ressource privée extérieure pour ranger les tables et les chaises
- La municipalité a déjà procédé à la réparation du système de chauffage et s'apprête à modifier la zone dédiée au vestiaire.

08.03.079

SEMAINE DE RELÂCHE – 3 AU 7 MARS 2008

Il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner la programmation de la Semaine de relâche organisée conjointement par le Comité des loisirs et le technicien en loisirs et d'autoriser un budget global de dépenses de l'ordre de 600\$ incluant le personnel additionnel nécessaire à la patinoire, à la cantine, lors d'activités, les achats pour les activités, la publicité, etc.

08.03.080

DÉJEUNER ANNUEL ADQ

Il est proposé par Alain Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser le

maire Jean-Pierre Gratton ou son représentant, à participer au déjeuner annuel de l'Action démocratique du Québec aux frais de la municipalité à partir du poste budgétaire « promotion du milieu » et d'ainsi représenter la municipalité à cet événement annuel.

08.03.081

COMMANDITE CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE KARATÉ 2008

Il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité de verser une commandite de 50\$ au Karaté Kempo Sei-Shin Enr. dans le cadre du tournoi provincial de karaté qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 3 mai prochain et pour lequel des jeunes de Saint-Épiphanie sont inscrits.

URBANISME

08.03.082

DÉCISION CPTAQ – MONSIEUR DENIS THÉRIAULT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Francine Labelle, informe le conseil que la CPTAQ a rendu une décision favorable dans le dossier de monsieur Denis Thériault permettant ainsi l'exclusion de la zone agricole d'un emplacement d'une superficie approximative de 4 930 mètres carrés, formé d'une partie de chacun des lots 18G et 19A du rang 1, le tout conditionnellement à ce que le demandeur dépose un plan et une description technique des lots et que la MRC modifie son schéma d'aménagement de telle sorte que l'usage visé par l'exclusion soit conforme.

08.03.083

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – SKYPOWER

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Francine Labelle, informe le conseil que Skypower a déposé une demande d'autorisation relativement à l'implantation de deux mâts de mesure de vent et de leur chemin d'accès sur le territoire de la municipalité de Saint-Épiphanie. Madame Labelle indique que la demande n'est pas conforme puisqu'il manque certains documents et que sur réception de ces derniers, elle déposera la demande au conseil pour qu'il puisse procéder à l'autorisation de la demande en question.

AFFAIRES NOUVELLES

08.03.084

SANIBELLE – BILLETS DE COURTOISIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Francine Labelle, informe les membres du conseil de la démarche de Sanibelle, notre firme de cueillette des ordures ménagères, voulant que les citoyens commerciaux (commerces) mettent leurs bacs en bordure du chemin. Sanibelle avait toléré la situation mais donne maintenant des billets de courtoisie invitant les commerces à se comporter comme tous les autres citoyens, notamment en raison de leurs assurances leur interdisant d'entrer sur des terrains privés.

Après discussion, le conseil demande à la directrice générale de valider cette disposition à l'intérieur de l'entente signée avec Sanibelle et de faire parvenir une lettre aux commerçants visés leur demandant de se conformer au même titre que tous les citoyens de la municipalité et des municipalités desservies par cette entreprise.

08.03.085

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle

selon l'article 150 du Code municipal.

08.03.086

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Manon Dupont, accepté à l'unanimité à 21 h 55.

Jean-Pierre Gratton, maire

Francine Labelle, directrice
générale et secrétaire-trésorière